



Valeurs collectives du paysage et participation

Journée thématique d'échanges
16 juin 2015 - à Cras, Lot (PNRCQ)

Dossier documentaire :

1. Texte introductif et programme de la journée
2. Glossaire pratique
3. PNR des causses du Quercy : données-clés et paysages
4. Communauté de Communes de Labastide-Murat : données-clés et paysages
5. Consignes, objectifs, thèmes et questions de l'atelier participatif
6. Tableaux des propositions (par sous-groupe)
7. Supports graphiques



NOTA : Avec tous mes remerciements à la commune de Cras et à l'équipe du Parc, plus spécifiquement à Nils Brunet et Jérémie Choukroun (PNRCQ), ainsi qu'à Mathieu Larribe (CAUE46), pour leur appui et leur aide pour l'organisation et la tenue de cette journée.

Sylvie PARADIS – El Purpan / INP Toulouse – INRA UMR 1248 AGIR



1 - Introduction et programme de la journée

Valeurs collectives du paysage et participation.

Le paysage comme outil de médiation.

Afin de mener à bien une véritable politique paysagère au sein des différents territoires de projet, différents outils existent. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) met en avant actuellement sur son site internet (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>) trois d'entre eux :

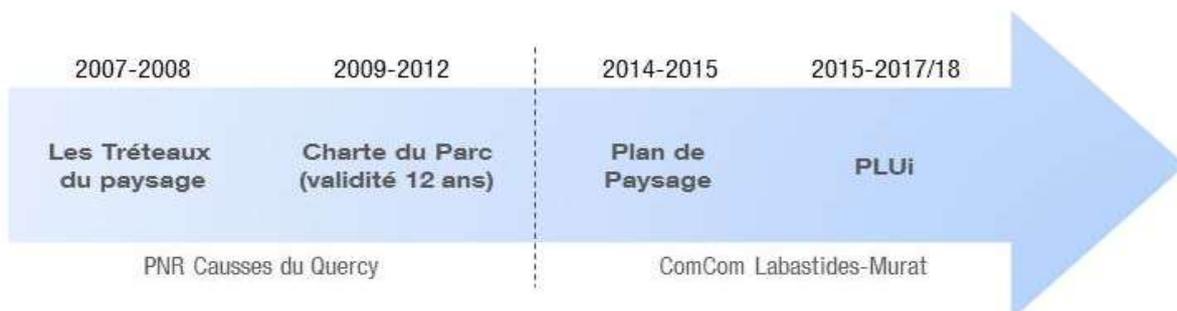
- les Chartes de Parc Naturel Régional (PNR)
- les Schéma de Cohérence Territoriaux (SCot)
- les Plan de paysage.

Dans les propos du MEDDE, « ces trois outils sont en effet complémentaires pour assurer une « prise en compte active des paysages dans la définition des projets de territoire ». Les deux premiers ont pour vocation de définir les objectifs de qualité paysagère, tels qu'attendus par la Convention Européenne du Paysage. Le plan de paysage, quant à lui, doit permettre d'aller plus loin et fixant un programme d'actions paysagères pour répondre aux objectifs formulés.

Tout ceci questionne les modalités pour définir ces objectifs de qualité paysagère, et les méthodes participatives pour y parvenir, en s'appuyant sur les populations et acteurs locaux. Depuis 40 ans déjà, les PNR sont des territoires d'expérimentation, riches en enseignements. En effet, sensibiliser les acteurs, les faire se rencontrer pour échanger au sujet du paysage, fait en quelque sorte partie de l'« l'ADN » des Parcs.

La démarche amorcée en 2007-2008 dans le PNR des Causses du Quercy (PNRCQ) autour des « Tréteaux du paysage » a permis progressivement d'amorcer la politique paysagère du Parc, pour ensuite préciser des modalités d'action sur la Communauté de communes de Labastide-Murat dans le cadre d'un Plan de paysage. Pour autant, il a fallu faire face à une multiplicité d'acteurs, comprendre que chacun a un parcours différent, une histoire et un rapport au territoire qui eux aussi sont différents... Déterminer ce qui fait sens commun, quelles valeurs sont partagées ou à partager, demeure un défi encore actuel!

C'est suite à un bilan proposé par le PNRCQ et à une présentation d'une démarche similaire par un autre PNR (Pyrénées ariégoises) que nous vous proposons de débattre et d'expérimenter dans le cadre d'un atelier, des propositions d'actions thématiques et des modalités d'animation et de participation nécessaires sur la commune de Cras.



Programme du 16 juin 2015 – Cras (46)

9h45-10h	Accueil / café de bienvenue (offert par le PNRCQ)	
10h-10h20	Mots de bienvenue (2X5 min) Propos introductifs (10 min) - Réseau Paysage Midi-Pyrénées, exposition et ouvrage Paysage régional - Présentation de la journée	Mairie de Cras (M; le Maire) PNR Causses du Quercy (Nils Brunet ou Jérémie Choukroun) Philippe Labaume, URCAUE Sylvie Paradis, El Purpan – INP Toulouse / UMR INRA Agir), Réseau Paysage Midi-Pyrénées
10h20-11h	Bilan d'une démarche participative autour du plan paysage de Labastide-Murat (40 min)	Jérémie Choukroun, chargé de mission urbanisme, PNR Causses du Quercy
11h-11h30	Retour sur démarche similaire (Tréteaux du paysage) dans un autre PNR de la région (30 min)	Sophie Séjalon, Directrice adjointe PNR Pyrénées ariégoises & Philippe Sahuc, Maître de Conférence – ENFA Toulouse
11h30-12h15	Questions / Discussion / Débat avec la salle (30-45 min)	Animation : Sylvie Paradis
12h15-13h45	Repas (20 €/pers) à Nadilhac (observation de Cras depuis un autre angle de vue)	
13h45-14h	Présentation / organisation des ateliers de l'après-midi : 3 à 4 sous-groupes selon le nombre de participants.	
14h-15h45	Ateliers participatifs en sous-groupes (1h30-1h45) 3/4h : observation sur site – balade autour de Cras 3/4h Retour en salle : discussion en sous-groupe+ préparation du rendu	Animateurs / accompagnateurs des sous-groupes : - Jérémie Choukroun - Mathieu Larribe - Sylvie Paradis - Philippe Sahuc
15h45-16h45	Restitution du travail en ateliers participatifs par les 3-4 sous-groupes (4X10 min) et discussion (15-20 min)	Animateur : Sylvie Paradis
16h45-17h	Conclusion de la journée	Mathieu Larribe, Directeur du CAUE du Lot

2- Glossaire pratique



Charte de paysage : Une charte paysagère est en général élaborée au niveau d'un territoire intercommunal tel que celui d'un pays ou d'un parc naturel régional. Elle est réalisée sur la base d'inventaires et de diagnostics paysagers territoriaux. Elle définit les outils et moyens à mettre en œuvre par les différents acteurs territoriaux afin de satisfaire des objectifs de qualité paysagère partagés et contractualisables. Elle fait apparaître clairement les engagements respectifs des différents acteurs.

Attention : la Charte d'un Parc naturel régional (PNR) est un outil d'aménagement et de développement qui s'impose aux communes du PNR. Elle n'a pas en conséquence le même statut que les plans, chartes ou contrats de paysages, qui restent des démarches en dehors du champ réglementaire.

Concertation : La concertation désigne les méthodes d'élaboration au service d'un porteur de projet l'aidant à faire accepter un projet par une société donnée sans cependant aller jusqu'à une co-décision du projet.

Façades patrimoniales : une façade patrimoniale est une perspective pittoresque vers un village ou un hameau bien préservé (indemne de constructions banales et de mitage). La préservation de la façade historique permet de découvrir la silhouette du village dans son espace rural, qui témoigne de l'histoire du village et de son insertion dans l'espace rural.

Gouvernance : Usage de l'autorité publique, de la pratique de contrôle sur une société et de la gestion de ses ressources pour le développement social et économique (ex : Conseil de développement). La « bonne gouvernance » serait la « saine gestion des affaires publiques », avec un large consensus social sur les priorités politiques, sociales et économiques. Terme utilisé pour désigner les décideurs locaux et les autorités publiques, en opposition à la société civile et aux autres acteurs du territoire (dont acteurs économiques).

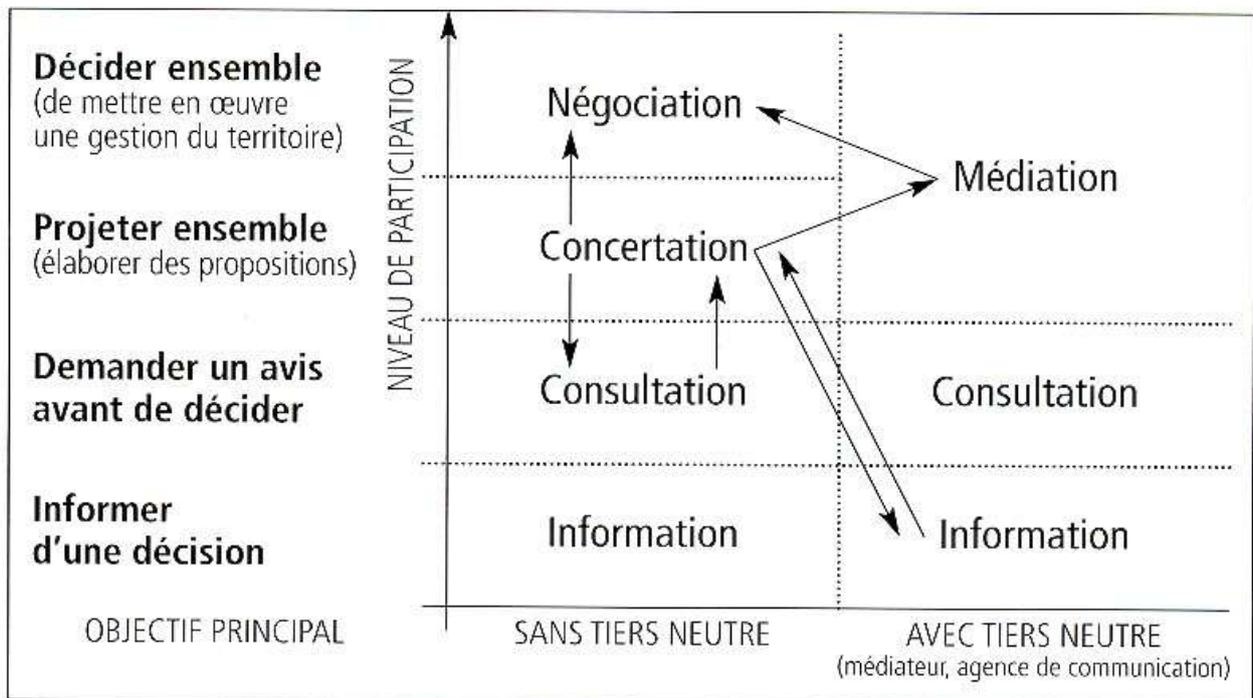
Lisières : les lisières sont les espaces de transition entre le village et la campagne. Ils comprennent donc à la fois la partie bâtie en pourtour de village et les espaces intermédiaires de vergers, jardins et premières cultures.

Médiation : La médiation est un processus permettant d'établir un échange entre individus. Le médiateur y a un rôle de facilitateur du dialogue en transmettant une information, un contenu, dans le but premier d'éviter ou de résoudre un conflit.

Négociation : La négociation n'est plus abordée comme ajustement nécessaire à un projet mais comme méthode d'élaboration du projet.

Participation : La participation y est institutionnelle ou bien plus tournée vers le grand public.

Plan de paysage : Un plan de paysage est un dispositif contractuel, élaboré conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales concernées. Il n'a pas de valeur réglementaire. Son élaboration comprend trois étapes : un diagnostic paysager, l'élaboration d'un projet exprimant à la fois des objectifs généraux de préservation et d'évolution du paysage et un programme d'actions en faveur du paysage qui peuvent être réglementaires, opérationnelles, pédagogiques... La mise en œuvre de ce programme d'actions peut prendre la forme d'un contrat de paysage.



BARRET, Philippe (Geysler), 2003. Guide pratique du dialogue territorial. Concertation et médiation pour l'environnement et le développement local, Ed. Fondation de France, Coll. Pratiques, 136 p.

3- PNRCQ : données clés et paysages

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNRCQ), situé dans le Sud-Ouest de la France, département du Lot, est un vaste territoire éminemment rural, composé de causses et plateaux entaillés par des vallées et combes sèches. Il s'étend de la rive sud de la Dordogne à la bordure du bassin garonnais. Faiblement peuplé, avec une image patrimoniale forte, la déprise y est contrebalancée en partie par une certaine attractivité du territoire.

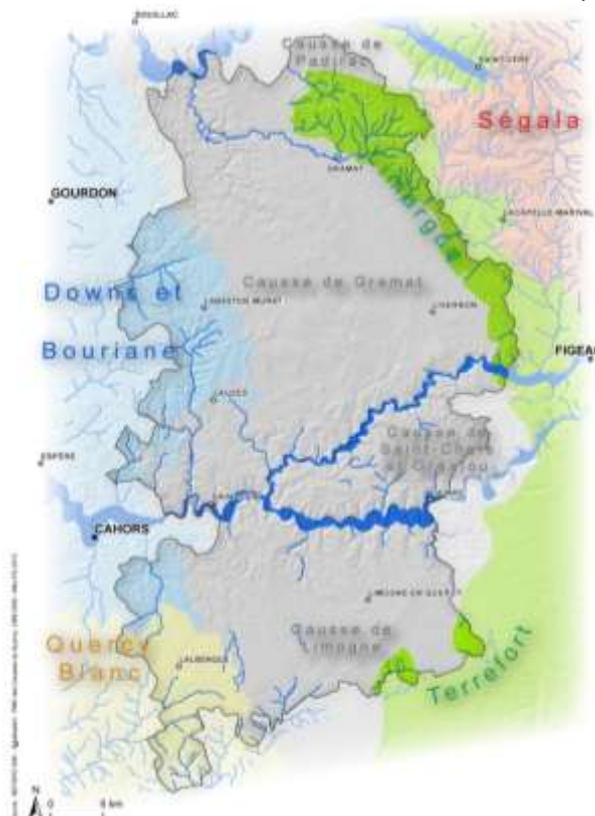
- 102 communes
- + 30 000 habitants
- 185 500 hectares
- Environ 16,4 habitants au km²

Le territoire des Causses du Quercy a été classé le 1er octobre 1999 par décret du Premier Ministre. Son label « parc naturel régional» (PNR) a été renouvelé en 2012, pour une durée de 12 ans.

Le territoire du PNRCQ comporte 5 entités paysagères.

- - Celle des Causses (Gramat, St Chels et Limogne) qui occupe une place centrale.
- - Les vallées profondes (Lot, Célé, Dordogne)
- - Le Limargue, en frange nord-est, et le Terrefort
- - La frange sud des coteaux bocagers du Quercy Blanc
- - Les downs, en frange ouest du territoire.

CARTE DES ENTITES PAYSAGERES DU PNRCQ



DESCRIPTIF DES ENTITES PAYSAGERES DU PNRCQ :



Les causses sont de grands espaces calcaires dégagés résultant du pâturage des troupeaux. Les pelouses sèches, sillonnées par le réseau des murets, sont ponctuées d'une architecture rurale remarquable. Avec les exodes ruraux et la déprise agricole les horizons se referment et la forêt homogénéise désormais le paysage.



Les vallées profondes, entaillées par les rivières, abritent un paysage étagé : au fond de vallée cultivé en lanières, succèdent les hameaux sur des terrasses alluviales à l'abri des crues. Au-dessus dominent les versants sauvages. Châteaux et villages perchés leur confèrent une tonalité épique.



Bande étroite de sols lourds au pied du Massif central, **le Limargue** contraste fortement avec le causse par l'image verdoyante de son paysage bocager où coulent des ruisseaux et prennent place des bourgs marchands.



Le Quercy blanc doit son nom à la blancheur des calcaires crayeux de son sol. Plateaux et vallées parallèles -ou serres- accueillent une agriculture dynamique : tournesol, colza, melons, etc. Les mas agricoles s'implantent à la rupture entre sols marneux des vallées et calcaires du plateau.



Le plateau du « cause des collines » est creusé par un réseau de vallées. Les fonds étroits des **downs** accueillent des prairies agricoles, mais les versants boisés dominent le paysage. Localement, mas et villages s'installent en position dominante sur des échines étirées.

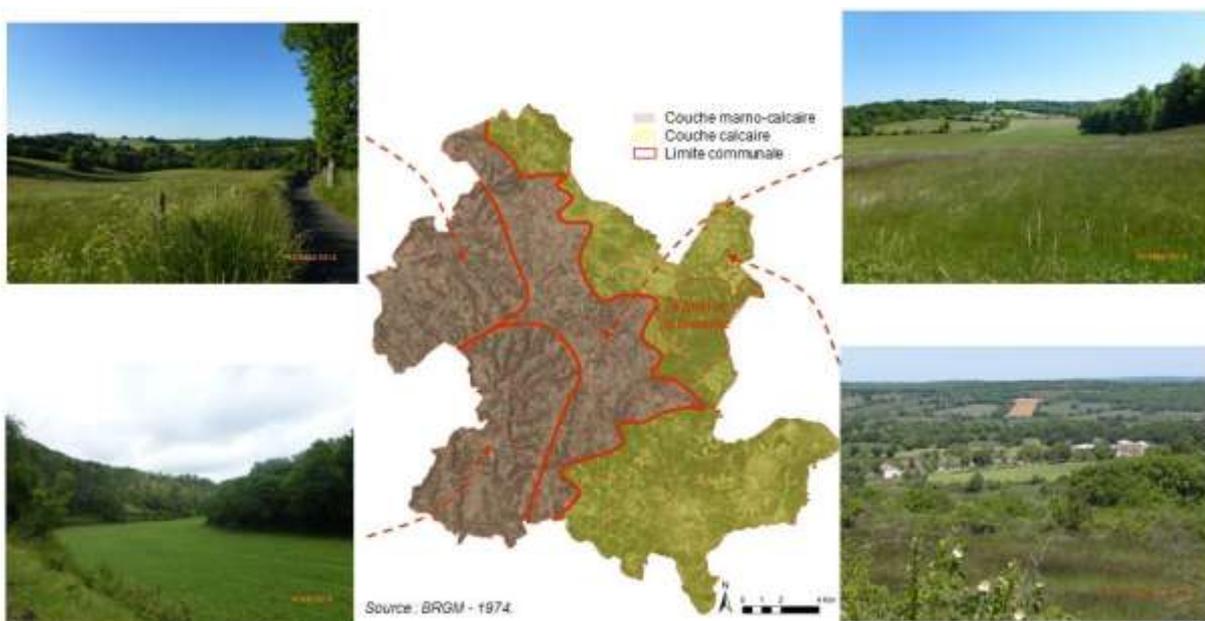


4- Communauté de communes de Labastide-Murat : données-clés et paysages

22 communes
4 000 habitants
33 700 hectares
Environ 12 habitants au km²

Le territoire de la Communauté de communes de Labastide-Murat comporte 3 des 5 entités paysagères du Parc : le causse, les vallées et les downs

Le plan de paysage a identifié 4 sous-entités paysagères, avec l'ajout en particulier, par rapport à la Charte du Parc, d'un paysage intermédiaire entre causse et bouriane appelé « pénéplaine » (zone centre) :



La pénéplaine correspond à une surface faiblement ondulée portant des sols résiduels. Cette région naturelle a un sol marno-calcaire plus fertile et un relief peu marqué. La vocation agricole de ce secteur est plus marquée. C'est dans ce secteur que l'on trouve les plus gros villages du territoire et un réseau particulièrement dense de hameaux agricoles et de fermes isolées. Le paysage qui reste très ouvert avec très peu de boisements. C'est une zone de transition, qui comporte une mosaïque de micro paysages variés, et où les empreintes karstiques ont été en partie gommées par un remplissage de matériaux marno-calcaires. Un néo bocage s'est développé sur les anciens murets.

5- Consignes et supports des ateliers participatifs

- **Choix du lieu :**



- **Objectifs :**

- 1- Définir collectivement (en sous-groupe) un plan d'action pour la préservation et la mise en valeur des façades patrimoniales et des lisières du village, sans contrarier le développement du village.
- 2- Réfléchir aux modalités participatives pour mettre en œuvre des actions en lien avec le paysage.

- **Contexte :**

Dans le cadre du plan de paysage, les « façades patrimoniales » des communes de la Communauté de communes ont été identifiées par le Bureau d'études comme particulièrement préservées et à protéger. Il vous est demandé de réfléchir à la préservation et la mise en valeur de ces façades et des lisières qui les entourent dans le cas du village de Cras et dans la perspective d'un futur PLUi. Ces mesures de préservation ne doivent pas empêcher des projets de développement au sein ou à proximité de ces façades afin d'adapter le village aux besoins d'aujourd'hui.

Vous êtes chargé d'une part de faire des propositions d'action (sur les 3 thématiques ci-dessous, et même si les elles sont abordées de façon inégale) et d'autre part d'imaginer les modalités participatives pour les mettre en œuvre.

Durée de l'exercice : 1h30

- **Consignes pour l'atelier :**

L'ensemble des visites se dérouleront sur la commune de Cras (46) autour du village. Vous serez invité à vous répartir par petits groupes, en veillant à diversifier les profils des personnes en présence. Il faudra croiser les regards pour échanger les points de vue et enrichir les réponses aux questions posées (cf. Deffontaines et al., *Petit guide d'observation des paysages*, p. 26).

En fin de séance, vous aurez à présenter à l'ensemble des participants, en 10-15 minutes environ, les résultats de vos échanges. Nous discuterons ensuite collectivement des résultats de cet exercice.

3 thématiques sont à aborder :

- Paysage et agriculture
- Formes urbaines et architecture
- Vie paysanne & héritage v/s usages actuels

Préalable : Séparez-vous en 3 ou 4 sous-groupe selon le nombre de participants (entre 5 à 10 personnes maxi par sous-groupe). Un observateur/modérateur vous accompagnera pour l'exercice (Jérémie Choukroun, Mathieu Larribe, Sylvie Paradis, ou Philippe Sahuc). Il distribuera la parole au besoin et veillera au temps à respecter

Etape 1 : Vous avez **45'** pour vous déplacer librement de façon à observer le village et ses lisières (vues lointaines, vues rapprochées, observations sur plan). Observez l'organisation du village et ses franges, tant dans leurs relations agriculture et paysage que dans les formes architecturales et bâties tout en appréhendant les usages historiques ou actuels.

Etape 2 : Vous avez 45' par sous-groupe et de façon collective pour répondre aux questions suivantes :

Question A.

Le quoi et le où / quelle(s) action(s) : Que faut-il préserver, restaurer, valoriser ou même faire évoluer (en réponse aux besoins actuels) dans ces façades villageoises et leurs lisières ? prenez soin de localiser les actions proposées (lieux d'implantation par exemple). Il peut s'agir d'éléments remarquables, d'ensembles bâtis existants ou à créer, de points de vue, de motif paysager, etc. Proposez un projet de développement pour le village (nouveaux logements, halle de producteur, etc.) et localisez-le en fixant des principes d'insertion paysagère.

Question B.

Le comment et le avec qui : Quels seraient les outils à mobiliser pour y parvenir, que proposez-vous comme modalités de concertation à mettre en place, avec qui devrait-on la mener ?

- **Matériaux et supports d'animation préparés**

Carte IGN, cadastrale et photo aérienne du terrain d'étude, Plan cadastral rapproché sur le village, Tableaux permettant de noter les actions proposées et les modalités participatives pour les 3 thèmes évoqués

Nota : Au besoin, vous pouvez prendre des photos que nous projetterons sur le vidéoprojecteur et sur lesquelles vous pourrez vous appuyer pour décrire vos interventions. Attention toutefois à ne pas trop perdre de temps avec ces supports, surtout pour préparer la présentation collective.



6- Tableaux des propositions par sous-groupe

- **Thème 1 : Paysage et agriculture**

	Descriptif de l'action, outils mobilisés & localisation	Modalités participatives & acteurs concernés
A		
B		
C		
Notes personnelles		



• **Thème 2 : Formes urbaines et architecture**

	Descriptif de l'action, outils mobilisés & localisation	Modalités participatives & acteurs concernés
A		
B		
C		
Notes personnelles		



• **Thème 3 : Vie paysanne & héritage v/s usages actuels**

	Descriptif de l'action, outils mobilisés & localisation	Modalités participatives & acteurs concernés
A		
B		
C		
Notes personnelles		



7- Supports graphiques

EXTRAIT CARTE IGN :

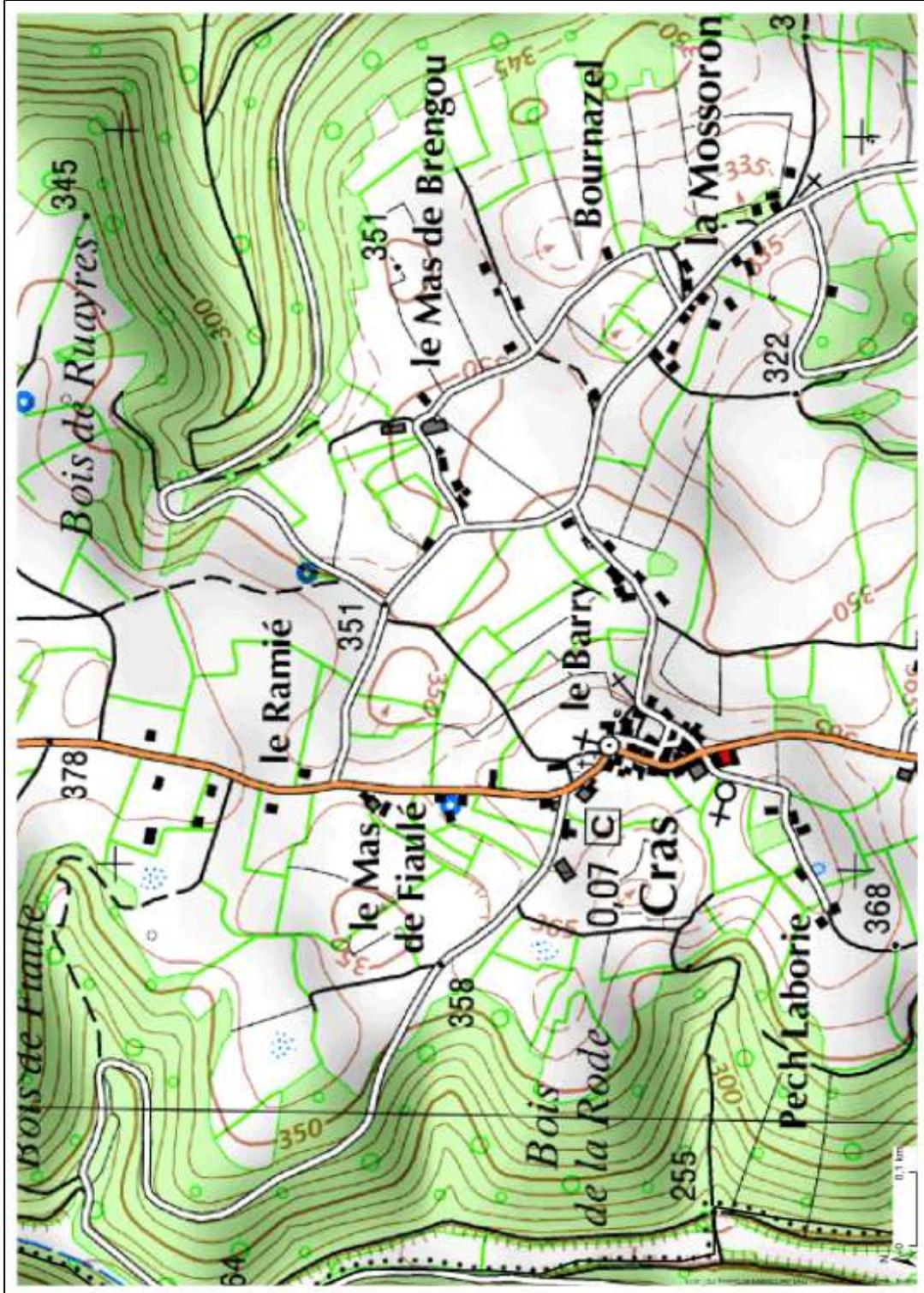
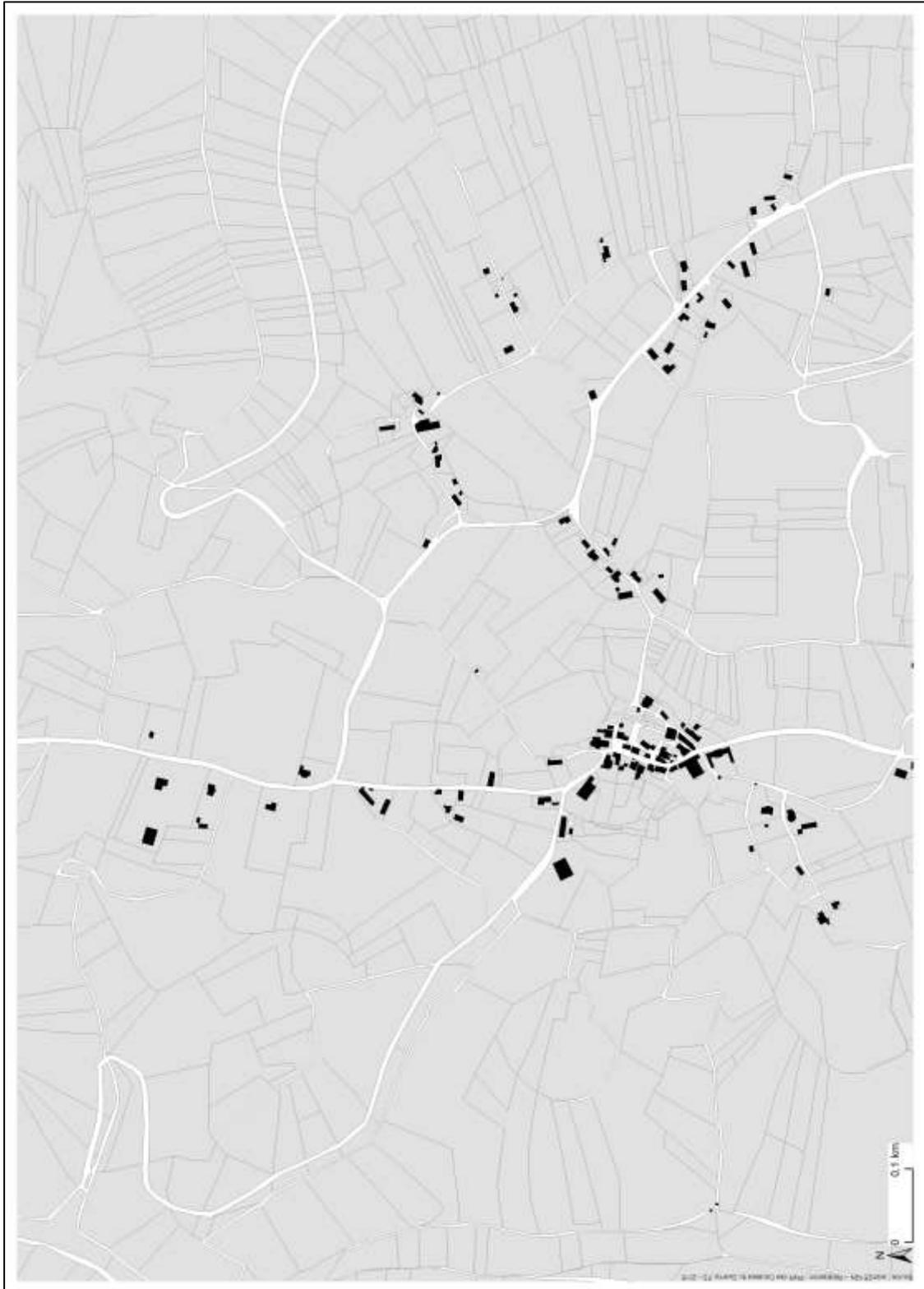


PHOTO AERIENNE – COMMUNE DE CRAS (46) :



CADASTRE – COMMUNE DE CRAS (46) :



PLAN CADASTRAL RAPPROCHE – VILLAGE DE CRAS (46)

